

Avis de Publicité

Publié le 18 juillet 2022 sur la Dépêche & sur le site Internet municipal

Mise à disposition temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle communale.

La commune de MERENVIELLE a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes. La toiture concernée est d'une superficie de 173 m². Le financement de l'installation est un financement citoyen.

La finalité est la production d'électricité en vue de sa revente totale. L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques pour une durée minimale de 20 ans.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'exploitation économique du domaine public, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

La convention d'occupation précaire et le règlement de la sélection sont disponibles sur la page d'accueil du site Internet de la Mairie de Mérenvielle (31530), dont l'adresse est la suivante :

<https://www.mairie-merenvielle.fr/fr/index.html>

Pour toute information complémentaire à ce sujet, contacter la Mairie de Mérenvielle :

1 place de la Mairie – 31530 Mérenvielle

merenvielle.haute-garonne@wanadoo.fr

05 61 86 61 64